



Direction Générale

Kinshasa, le 27 SEP 2024

## DECISION D'ATTRIBUTION PROVISoire N° 06/ANSENER/DG/PIP/2024

### Dossier d'Appel d'Offres National n° 001/ANSENER/DG/T/24 relatif aux travaux de construction de la centrale solaire photovoltaïque (1000 kWc) de Buta dans la Province de Bas-Uélé

Vu la Constitution telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n° 08/009 du 08 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics, spécial ;

Vu la Loi n° 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité ;

Vu la loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics ;

Vu l'Ordonnance n° 20/121 du 17 juillet 2020, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance N° 23/172 du 18 Aout 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'un Etablissement Public dénommé « Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et périurbain », « ANSENER » en sigle ;

Vu le Décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de procédures de la loi relative aux Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 16/014 du 21 avril 2016 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et Périurbain, « ANSENER » en sigle ;

Vu la lettre N° 1102/DGCMP/DG /DCP/D5/ZK/2024 du 20 mai 2024, accordant l'Avis de non Objection au PPM/Travaux, Exercice 2024 ;

Vu la lettre N° 1544/DGCMP/DG/DCP/D5/ZK/2024 du 17 juillet 2024 accordant l'Avis de Non Objection sur Dossier d'Appel d'Offres National n° 001/ANSENER/DG/T/24 relatif aux travaux de construction de la centrale solaire photovoltaïque (1000 kWc) de Buta dans la Province de Bas-Uélé ;

Vu la lettre N° 1545/DGCMP/DG/DCP/D5/JMZ/2024 du 17 juillet 2024, de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics, DGCMP en sigle autorisant l'ANSENER de recourir à la procédure de consultation restreinte avec les entreprises : **Groupe EMC-ELICOM, GREENWISH GROUP SARL, PICK SERVICE**

Vu la lettre N° 1546/DGCMP/DG/DCP/D5/JMZ/2024 du 17 juillet 2024 de la Direction Générale de Contrôle des Marchés, ayant autorisé l'ANSENER de réduire le délai de publicité à Quinze jours (15) calendaires ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis ;

Vu le rapport d'analyses des offres ;

Vu le procès-verbal de la Commission des Marchés Publics ;



Vu la lettre 2077/DGCMP/DG/DCP/D5/ZK/2024 du 23 Septembre 2024 de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics accordant l'Avis de non Objection sur le rapport d'évaluation des offres ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le marché **n°01/ANSER/DG/T/2024** relatif aux travaux de construction de la centrale solaire photovoltaïque (1000 kWc) de Buta, pour l'électrification de Buta centre, dans la Province de Bas-Uélé, est **attribué provisoirement** au **Groupement EMCE-ELICOM** pour le montant ne dépassant pas **USD 4.902.411,40 TTC**.

Cyprien MUSIMARINDELE

